

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13  
Nombre de voix contre :  
Nombre d'abstentions :

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

**Absents excusés/pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie PRAYER

**Objet : Rénovation de la Chapelle des Gicons – Mère Eglise – Avenant n°02 lot n°01 SMBR**

**Considérant** le marché notifié à l'entreprise SMBR le 01/04/2019, pour un montant initial de 369 091.29€ HT suivant la délibération 2019-031.

**Considérant** l'avenant n°01 qui a généré une moins-value de 67 543.99€ HT,

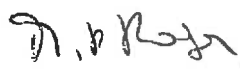
**Considérant** que l'entreprise SMB propose un avenant n°02 relatif à la purge des joints intérieurs de l'église pour un montant de 27 367.88€ HT, portant ainsi le marché à 328 915.18€ HT,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** l'avenant n°02 d'un montant de 27 367.88€ HT de l'entreprise SMBR,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit avenant

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 29.07.2022  
Publié le : 29.07.2022  
Affiché le : 29.07.2022